



Axe 2 : Des choix et des comportements plus respectueux des équilibres de l'environnement

Orientation 4 : Promouvoir un urbanisme durable pour les projets urbains

Action 2.6 : Création d'espaces de nature en ville

Finalités du développement durable¹

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des ressources naturelles	+
Epanouissement de tous les êtres humains	-
Cohésion sociale et solidaire entre les territoires et générations	-
Modes de consommation et de production responsables	-

CONTEXTE

Diagnostic :

ATOUS

- un cadre de vie privilégié à proximité de grands pôles urbains
- des espaces agricoles et naturels préservés
- une urbanisation relativement concentrée autour du centre ancien
- un patrimoine architectural, culturel et historique, rural, paysager et archéologique riche et diversifié
- une forte présence de l'eau sur le territoire

OPPORTUNITES

- analyse approfondie des capacités résiduelles de la commune pour définir des hypothèses de croissance adéquates dans le PLU
- prise en compte de la préservation des richesses naturelles comme axe du PADD et évaluation environnementale du PLU

FAIBLESSES

- extension et mitage urbain sur les coteaux
- des espaces publics peu structurés
- des dents creuses et des secteurs enclavés en mutation à requalifier
- faible intégration environnementale des opérations successives d'urbanisation et des zones d'activités

MENACES

- risque d'étalement urbain
- risque de perte d'identité
- dégradation plus importante des milieux avec le développement urbain et les nuisances associées

Actions déjà engagées :

Engagées ou en projet

1 : Diffusion de l'information :

- développer le contenu du site Internet de la Ville
- diffusion de l'information, des conseils en faisant participer les habitants,
- organisation de forums, rencontres, ...

2 : Les projets doivent démontrer la création et la mise en valeur de la nature en ville :

- projets publics : trame verte et bleue,
- projets privés : au travers des autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable, ...)

OBJECTIFS

Une politique d'incitation à la création et à la mise en valeur des richesses naturelles (espaces verts, eau, ...), accroître la biodiversité et développer les trames vertes et bleues.

MISE EN ŒUVRE

Informier sur le rôle et la nécessité de la nature en ville.
Suivi des documents d'urbanisme et autorisations des travaux.
Intégration d'une trame verte et bleue dans le prochain PLU

¹ - Action nulle sur cette finalité + action d'accompagnement vers cette finalité ++ action contribuant à l'atteinte de cette finalité

GOUVERNANCE

pilotage	partenaires
Service Urbanisme et Développement Durable	CAUE, AUPA, DDTM, DREAL Circuits touristiques - Associations de randonneurs

CALENDRIER	Court terme	Moyen terme	Long terme
			X
BUDGET	- €		

SUIVI / EVALUATION / COMMUNICATION DE L'EVALUATION

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation	Modalités de communication	
		Vers qui ?	Avec quels outils ?
- Nombre de dossiers et projets intégrant la nature sous toutes ses formes - Surface de trames vertes et bleues intégrées dans le PLU	Enquête sur l'évaluation de la qualité de vie urbaine par rapport à la nature en ville	Tous les acteurs de la ville (Porteurs de projets) Tous les habitants Les associations de randonneurs	Guides d'information (différents supports : service urba et DD, site Internet de la ville et forum)